

CODE DE CONDUITE POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

MOVING
SAFELY ▲

Table des matières

03	Introduction
05	Évaluation des partenaires commerciaux : Droits d'information et d'audit, fiscalité, comptabilité et rapports financiers
06	Engagement en faveur d'un comportement libre et équitable sur le marché
07	Promouvoir un comportement éthique : lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et l es conflits d'intérêts
08	Conformité des produits, contrôles à l'exportation et sanctions, intelligence artificielle et principes directeurs
09	Sécurité et protection des données : Gestion de la sécurité de l'information, de la protection des données, de la sécurité informatique, de la sécurité physique et personnelle, ainsi que de la propriété intellectuelle
10	Protection d'autrui
13	Préserver la planète et protéger autrui : durabilité
14	Mise en œuvre des exigences du présent code de conduite
16	Nous sommes là pour vous : aide et assistance supplémentaires

Introduction

Le présent Code de Conduite pour les Partenaires Commerciaux (« ci-après dénommé Code de Conduite ») repose sur les valeurs fondamentales de notre société, LUIS Technology GmbH (ci-après également dénommée « LUIS »). Nous, LUIS, avons adopté ce Code de Conduite comme un standard minimum applicable à l'ensemble de nos partenaires commerciaux (ci-après également dénommés « partenaires commerciaux » ou « partenaires commerciaux de LUIS ») qui collaborent avec LUIS ou avec les sociétés du Groupe LUIS. L'objectif de ce Code de Conduite est de définir les principes de comportement guidant notre responsabilité envers la société, nos partenaires commerciaux et nos collaborateurs, tout en réduisant les risques liés à des pratiques douteuses. Conformément au principe de durabilité, nous affirmons notre responsabilité quant aux impacts économiques, sociaux et environnementaux de nos activités.

La direction et les cadres occupent un rôle particulier et responsable : ils servent de modèles, doivent prévenir tout comportement irrégulier au sein de l'entreprise, protéger leurs collaborateurs et représenter l'entreprise avec intégrité, tant en interne qu'à l'extérieur. Le présent Code de Conduite est complété par les réglementations légales nationales et internationales, auxquelles nous, ainsi que nos partenaires commerciaux, nous conformons naturellement.

Les principes de ce code de conduite sont conformes aux lois, conventions et directives nationales et internationales, telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et, enfin et surtout, les principes de l'initiative du Pacte mondial des Nations unies, qui concernent essentiellement la protection des droits humains internationaux, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, l'élimination des discriminations et la responsabilité environnementale.

Les partenaires commerciaux sont l'ensemble des personnes physiques ou morales qui fournissent à LUIS des biens ou des services (notamment les fournisseurs), ou qui acquièrent auprès de LUIS des produits ou services (clients). Sont également considérés comme partenaires commerciaux, en particulier, les représentants, agents, intermédiaires et consultants.

Le non-respect du Code de Conduite est susceptible d'entraîner des préjudices considérables, non seulement pour notre société, mais également pour nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes. LUIS se réserve le droit de mettre un terme à toute relation d'affaires avec un partenaire commercial en cas de violation des principes énoncés dans le Code de Conduite. En cas de manquement du client à ce Code de Conduite, rendant déraisonnable la poursuite de la relation, LUIS pourra suspendre ou résilier ladite relation pour motif valable.

En adhérant aux principes énoncés dans ce Code de Conduite, nous affirmons notre engagement à établir une relation commerciale fondée sur la durabilité, l'intégrité éthique, le respect des droits de l'homme, ainsi que la conformité à l'ensemble des lois et conventions applicables.

Tous les partenaires commerciaux de LUIS doivent :

- mener leurs activités avec intégrité, agir dans le respect de toutes les lois applicables et mettre en œuvre les valeurs fondamentales, principes et les exigences énoncés dans le présent Code de conduite ;
- veiller à ce que cela soit également mis en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement du partenaire commercial concerné.

Pour des raisons de lisibilité, le présent Code de conduite n'utilise pas simultanément les formes linguistiques : masculin, féminin et divers (m/f/d). Nous entendons par « masculin générique » une expression grammaticale neutre qui, sauf indication contraire, inclut explicitement tous les genres.

Hambourg, août 2024



Dr. Matthias S. G. Feistel
Associé gérant



Martin Groschke
Associé gérant

Évaluation des partenaires commerciaux : Droits d'information et d'audit, fiscalité, comptabilité et rapports financiers

Droits à d'information et d'audit

Chez LUIS, nous accordons une grande importance à l'intégrité de nos partenaires commerciaux. Dans la mesure où la loi le permet, nos partenaires commerciaux sont tenus de nous fournir des informations importantes sur leur identité. Cela comprend des informations sur les bénéficiaires effectifs, les actionnaires, les structures de propriété et les personnes ayant un droit économique, ainsi que des informations sur les membres du conseil d'administration, les directeurs généraux et d'autres sujets liés à la conformité qui concernent la société du partenaire commercial, ses sociétés affiliées (en particulier les filiales), les membres du conseil d'administration, les directeurs généraux et autres dirigeants.

LUIS se réserve le droit de contrôler la conformité de ses partenaires commerciaux au présent Code de Conduite, y compris au regard de l'ensemble des lois et réglementations applicables. Ces audits seront menés dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment celles relatives à la protection des données. Nos partenaires commerciaux sont tenus de coopérer pleinement à ces audits, en nous accordant un accès raisonnable à leurs installations, documents et collaborateurs. En outre, ils doivent, à notre demande, apporter la preuve du respect du présent Code de Conduite et nous transmettre la documentation appropriée.

LUIS se réserve également le droit de demander à tout partenaire commercial de fournir des informations appropriées sur son système de gestion de la conformité, ainsi que sur les modalités de traitement des violations, à des fins d'évaluation.

Nous sommes fermement convaincus que la transparence et un comportement éthique sont la clé d'une relation commerciale fructueuse et encourageons tous nos partenaires commerciaux à adopter des principes similaires.

Fiscalité, comptabilité et information financière

LUIS s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et d'intégrité dans toutes ses activités commerciales, en particulier en matière de fiscalité, comptabilité et information financière. Nous veillons au respect des réglementations fiscales et entretenons une communication ouverte et transparente avec les autorités fiscales. Nous tenons des registres précis et fournissons des informations financières actualisées et transparentes. Tous nos partenaires commerciaux doivent se comporter de la même manière et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de fiscalité, comptabilité et information financière.

Engagement en faveur d'un comportement libre et équitable sur le marché

Droit de la concurrence et antitrust

LUIS défend les principes de la concurrence libre et équitable en tant que composante fondamentale de l'économie de marché et s'engage à respecter les principes éthiques. Les partenaires commerciaux de LUIS sont également tenus de respecter les règles de la concurrence loyale, en particulier les lois nationales et internationales applicables en matière de concurrence et antitrust.

LUIS ne tolère en aucun cas :

- Les contrats, accords ou ententes anticoncurrentiels avec des concurrents réels ou potentiels, en particulier ceux qui conduisent à la fixation de prix ou de primes, à la limitation du nombre ou de la qualité des produits ou services proposés, à la manipulation des offres, à la répartition de clientèle ou au partage de marchés en violation du droit de la concurrence ;
- L'abus de position dominante sur un marché donné ;
- Les restrictions ou accords verticaux (avec des partenaires commerciaux ou des clients) ayant pour objet ou pour effet d'entraver ou de limiter la concurrence libre et loyale, en violation des dispositions légales applicables.

Promotion d'un comportement éthique : lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les conflits d'intérêts

Lutte contre la corruption

LUIS applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de comportement commercial susceptible de donner l'impression d'une influence ou d'une ingérence indue. Cette exigence s'applique indépendamment des coutumes locales et doit être respectée par les partenaires commerciaux de LUIS.

Lors de l'offre, de l'acceptation, de la promesse ou de la réception de cadeaux, d'avantages financiers ou d'autres avantages, il est impératif de respecter strictement le cadre légal en vigueur, exigence qui s'applique également aux partenaires commerciaux de LUIS. Cela concerne aussi bien les relations avec des agents publics que les relations d'affaires. Les invitations et cadeaux destinés aux collaborateurs de LUIS, aux partenaires commerciaux ou à des tiers externes ne doivent en aucun cas dépasser un caractère raisonnable, en tenant compte des intérêts légitimes liés aux affaires. Ils doivent donc être de faible valeur et conformes à la législation applicable, y compris aux règles internes en vigueur chez LUIS. Afin de garantir le respect des lois anticorruption en vigueur, les partenaires commerciaux de LUIS doivent mettre en place des procédures de contrôle, d'enregistrement et de suivi permettant de documenter et de s'assurer qu'aucun pot-de-vin n'est versé ni accepté.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à introduire des actifs provenant de sources illégales ou d'activités commerciales illégales (par exemple, le trafic de drogue, le vol, la fraude fiscale, la corruption, etc.) dans le circuit légal, financier ou économique afin de dissimuler ou de masquer l'origine illicite de ces actifs. LUIS s'efforce de lutter contre le blanchiment d'argent et exige de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même en prenant les mesures appropriées pour garantir le respect des normes et lois nationales et internationales applicables.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'une entreprise ou d'un individu interfèrent avec ses obligations et responsabilités professionnelles. Il est impératif que LUIS et ses partenaires commerciaux maintiennent un haut niveau d'intégrité et évitent toute situation pouvant conduire à un conflit d'intérêts. Les partenaires commerciaux doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel susceptible d'affecter la chaîne d'approvisionnement de LUIS, afin de réduire les risques de préjudice pour la relation d'affaires et de préserver la confiance dans son intégrité.

Représentation politique des intérêts

La neutralité dans les relations avec les partis politiques et les groupes d'intérêts constitue pour nous un principe fondamental. Toute tentative d'influence indue sur la sphère politique ou législative est strictement interdite. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent la même exigence.

Conformité des produits, contrôles à l'exportation et sanctions, intelligence artificielle et principes directeurs

Conformité des produits

LUIS s'engage à fabriquer des produits de haute qualité, conformes aux lois, réglementations et normes en vigueur, et garantissant la sécurité. LUIS respecte l'ensemble des exigences applicables en matière de sécurité des produits, notamment les obligations légales relatives à la sécurité, à l'étiquetage, à l'emballage ainsi qu'à l'utilisation de substances et matériaux dangereux. Les partenaires commerciaux de LUIS sont tenus d'appliquer les mêmes standards exigeants et de fournir des produits pleinement conformes, répondant aux mêmes critères de qualité et de sécurité. LUIS n'acceptera aucun comportement illégal ou contraire à l'éthique de la part de ses partenaires en matière d'approvisionnement, de production, de commercialisation ou de distribution de leurs produits. Le partenaire commercial doit également s'assurer que les produits et services fournis dans le cadre du contrat respectent, à minima, les exigences nécessaires à leur mise sur le marché au sein de l'Union européenne et de l'Espace économique européen.

Contrôles à l'exportation et sanctions

LUIS exige de ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment, sans exception, à l'ensemble des réglementations internationales applicables en matière de commerce. Ils doivent respecter scrupuleusement les règles et prescriptions relatives aux contrôles à l'importation et à l'exportation, ainsi que les sanctions et embargos en vigueur.

Intelligence artificielle et principes directeurs

LUIS s'engage à un usage responsable de l'intelligence artificielle (IA), technologie clé de ses produits, et respecte les normes et réglementations spécifiques à l'IA pour le développement de produits. LUIS se conforme également aux règles relatives à l'utilisation de l'IA dans les processus commerciaux et à élaborer les principes directeurs suivants pour une IA digne de confiance. Ses partenaires commerciaux sont tenus de respecter l'ensemble de ces exigences :

- Équité et impartialité : il est primordial de développer des solutions IA équitables et impartiales.
- Transparence et explicabilité : Pour créer une IA fiable répondant aux attentes des clients de manière vérifiable, LUIS agit de manière transparente en fournissant aux parties prenantes les informations pertinentes sur les modèles d'IA et les données de formation utilisées. LUIS aide également ses clients à comprendre les facteurs qui influencent le raisonnement des modèles d'IA, afin de favoriser une IA explicable.
- Gestion des données et qualité : La qualité d'un modèle d'IA dépend de celle des données utilisées pour sa formation et sa vérification. LUIS s'attache à sélectionner les meilleures données spécifiques au domaine concerné et veille à ce que les données personnelles soient traitées conformément au RGPD, incluant les règles légales relatives à leur usage et aux délais de suppression.
- Fiabilité et sécurité : les systèmes basés sur l'IA LUIS doivent fonctionner de manière fiable et sans interruption. LUIS vérifie en permanence le comportement cohérent et souhaité ainsi que les résultats de ses solutions d'IA afin de créer des produits fiables. Cela implique une structure organisationnelle qui garantit un flux de travail fiable et sécurisé.
- Sécurité et robustesse : LUIS vise à développer des systèmes d'IA robustes, capables de maintenir leurs performances dans les conditions opérationnelles du client. Toutes les étapes du processus de modélisation doivent être protégées contre toute attaque malveillante. L'IA doit également être suffisamment robuste pour résister aux attaques des adversaires.

Sécurité et protection des données : gestion de la sécurité des informations, de la protection des données, de la sécurité informatique, de la sécurité physique et personnelle, de la propriété intellectuelle

Informations confidentielles

Les informations confidentielles de toute nature (par exemple : secrets commerciaux, inventions, dessins, croquis, données techniques ou commerciales, savoir-faire, etc.) doivent rester strictement confidentielles et ne peuvent être publiées ou diffusées que conformément aux exigences contractuelles et légales applicables. Lors de la collecte, de l'enregistrement, du traitement, de l'utilisation et du stockage de données personnelles, nous, ainsi que nos partenaires commerciaux, faisons preuve de la plus grande diligence et respectons scrupuleusement les lois et réglementations en matière de protection des données. Les données personnelles doivent être protégées conformément aux dispositions légales applicables dans l'ensemble des processus commerciaux afin de prévenir toute fuite de données ou cyber attaques.

Sécurité informatique et protection des données

Dans l'environnement commercial actuel, où les données sensibles sont de plus en plus exposées aux cybermenaces, l'importance de la sécurité informatique et de la protection des données ne peut être sous-estimée.

LUIS a mis en place des mesures et des politiques de sécurité strictes afin de protéger les informations et les systèmes sensibles. Nos partenaires commerciaux doivent également disposer de procédures et de politiques de sécurité actualisées et efficaces, conformes à toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité informatique et de protection des données, y compris les réglementations sur la cybersécurité et les normes sectorielles spécifiques. Les partenaires commerciaux de LUIS doivent également disposer d'un plan de reprise après sinistre. L'entreprise doit par ailleurs mettre en place un plan de réponse aux violations de sécurité ainsi qu'un plan de continuité d'activité et de récupération des données afin de garantir que les systèmes informatiques et les données puissent être restaurés en cas de perturbation.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est un aspect important de nos activités commerciales que nous prenons très au sérieux. Nous reconnaissons l'importance du respect des droits de propriété intellectuelle et attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Nous exigeons donc de nos partenaires commerciaux qu'ils n'utilisent ni ne reproduisent aucun matériel, dessin, marque déposée, brevet, secret commercial ou toute autre information ou droit exclusif appartenant à LUIS ou à des tiers sans autorisation appropriée.

Protection d'autrui

LUIS s'engage à respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelle mondiale, tels qu'énoncés dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous veillons au respect des droits définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la loi sur le devoir de vigilance en matière de chaîne d'approvisionnement (LkSG) du 16 juillet 2021, ainsi que des normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils appliquent ces principes et veillent à ce que leurs propres activités, ainsi que celles de leurs fournisseurs, soient conformes à ces exigences.

Interdiction du travail des enfants

Nous nous engageons fermement à l'abolition effective du travail des enfants et au strict respect des dispositions légales en la matière. Nous appliquons l'âge minimum légal requis pour l'accès à l'emploi ou au travail. Dans le cadre du processus de recrutement, des mécanismes adaptés de vérification de l'âge sont mis en place afin de prévenir toute forme de travail des enfants. En cas de détection d'une situation de travail des enfants, des mesures correctives appropriées ainsi qu'un accompagnement en vue de la réintégration sociale sont immédiatement engagés, en veillant avant tout au bien-être et à la protection de l'enfant. Les jeunes de plus de 16 ans ne peuvent être employés que si la nature ou les conditions de leur travail ne compromettent pas leur vie, leur santé, leur sécurité ou leur intégrité morale, et qu'ils bénéficient d'une formation ou d'un encadrement professionnel adapté dans le secteur concerné. Les partenaires commerciaux de LUIS sont également tenus de respecter strictement ces exigences.

Interdiction du travail forcé et de l'esclavage moderne

LUIS rejette toute activité économique reposant sur le travail forcé ou obligatoire, la servitude pour dettes ou toute forme d'asservissement. Cela inclut tout type de travail ou de service exigé d'une personne sous la menace d'une sanction et pour lequel elle ne s'est pas portée volontaire.

Liberté d'association et droit à la négociation collective

LUIS respecte et défend la liberté d'association de ses collaborateurs et reconnaît leur droit de constituer des instances représentatives du personnel, de créer, d'adhérer et de devenir membre d'un syndicat, ainsi que de participer à la négociation collective. LUIS s'engage à entretenir avec les représentants des salariés un dialogue ouvert, constructif et fondé sur la confiance, dans le but de rechercher un équilibre équitable des intérêts. LUIS attend également de l'ensemble de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent ces principes et veillent à ce que les collaborateurs puissent exercer ces droits sans crainte de discrimination ni de représailles.

Droit à la santé et à la sécurité au travail

La santé physique et mentale ainsi que la sécurité des collaborateurs et de toute personne affectée par les activités de LUIS constituent une priorité absolue pour l'entreprise. LUIS veille au strict respect de l'ensemble des lois et réglementations locales applicables, en particulier en matière de préparation aux situations d'urgence, de santé et sécurité au travail, de gestion des incidents et accidents, de prévention incendie et d'ergonomie des postes de travail. LUIS garantit à ses collaborateurs un environnement de travail sûr, des équipements adaptés ainsi que la mise à disposition de dispositifs de protection individuelle. Les partenaires commerciaux de LUIS sont tenus de respecter les réglementations et normes équivalentes dans leurs propres activités.

Mesures de sécurité physique et de sûreté du personnel

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes suivants et qu'ils mettent en œuvre les mesures de sécurité physique décrites ci-dessous :

- Contrôle d'accès : seul le personnel autorisé a accès aux systèmes liés à la sécurité et aux zones de sécurité définies ;
- Protection des actifs : des mesures appropriées sont mises en place afin de protéger les biens matériels contre le vol et les dégradations ;
- Protection des collaborateurs : des mesures adaptées sont prises pour protéger les employés contre les risques, notamment dans le cadre de leurs activités professionnelles, de leurs déplacements, de leurs missions à l'étranger ou en cas de menaces particulières (obligation de protection) ;
- Sécurité du personnel : sensibilisation aux fonctions sensibles en matière de sécurité des collaborateurs et instances dirigeantes, et mise en œuvre de mesures de précaution adéquates, telles que les vérifications d'antécédents ;
- Gestion des incidents, des urgences et des crises : les collaborateurs en charge de la gestion des incidents, urgences et crises sont formés et préparés à réagir face à des événements imprévus et critiques, afin de protéger les personnes et les biens ;
- Signalement des incidents : LUIS sera immédiatement informée de tout incident de sécurité ayant un impact sur ses intérêts.

En plaçant la sécurité physique et la sûreté du personnel au premier plan, nous instaurons une culture de confiance et de protection qui bénéficie à l'ensemble des parties prenantes de nos relations d'affaires.

Interdiction de la discrimination dans l'emploi et la profession

Chez LUIS, le principe d'égalité de traitement s'applique pleinement. Nous sommes attachés à la tolérance et à la diversité. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ni de favoritisme fondée sur l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'origine sociale. Nous considérons comme un devoir d'entreprise de garantir et de protéger ce droit inscrit dans la loi. De plus, nous appliquons le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale. Nos partenaires commerciaux s'engagent également à respecter ces principes.

Conditions de travail équitables, formation continue

Les dispositions du droit national du travail doivent être strictement respectées. Les collaborateurs doivent recevoir une information claire et compréhensible concernant leurs principales conditions de travail, notamment en matière d'horaires, de rémunération ainsi que des modalités de versement et de règlement. Les droits des salariés doivent être protégés et les règles applicables en matière de résiliation et de délais doivent être observées.

Les salaires minima légaux ou conventionnels ne doivent en aucun cas être inférieurs aux seuils établis. Dans les pays ne disposant pas d'un cadre salarial légal ou conventionnel, il convient de veiller à ce que les rémunérations pour un emploi à temps plein soient suffisantes pour couvrir les besoins essentiels des employés. Les salaires ne doivent pas être retenus et doivent être versés régulièrement, sous une forme appropriée pour le salarié. Les retenues sur salaire ne sont autorisées que dans le cadre légal ou conventionnel et doivent être dûment signalées. Les employés doivent être régulièrement informés de la composition de leur rémunération.

LUIS attend également de tous ses partenaires commerciaux qu'ils respectent la réglementation légale en matière de temps de travail et qu'ils rémunèrent les heures supplémentaires.

Par ailleurs, la qualification et le développement professionnels des collaborateurs doivent être encouragés.

Les partenaires commerciaux de LUIS doivent s'assurer que les sous-traitants auxquels ils font appel respectent également ces exigences. En cas de violation de ces obligations, le partenaire commercial de LUIS indemniserait LUIS de toute réclamation émanant de tiers, quelle qu'en soit la cause, y compris celles de ses propres employés, des salariés de ses sous-traitants, ainsi que celles d'organismes de sécurité sociale, d'autorités fiscales ou de l'Agence fédérale pour l'emploi.

Recours à des forces de sécurité privées ou publiques

Lorsqu'elle déploie des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger la sécurité des personnes, des installations et des intérêts légitimes liés à ses activités commerciales, LUIS respecte les droits de l'homme internationalement reconnus et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils en fassent de même.

Préserver la planète et protéger les autres : la durabilité

Économie circulaire, déchets et substances dangereuses

LUIS est conscient des risques pour l'Homme et la nature liés à la fourniture et à l'utilisation de matériaux. En tant qu'entreprise industrielle, LUIS assume la responsabilité de la compatibilité environnementale et de la durabilité de ses produits et de ses sites et s'efforce de privilégier les matériaux durables, d'optimiser l'utilisation des ressources, d'éliminer les déchets et de repenser la création de valeur. LUIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils s'efforcent de réduire l'utilisation de matériaux, de trier et, idéalement, de réutiliser ou recycler les matériaux de valeur, d'utiliser des matériaux recyclés ou renouvelables, de contribuer à des cycles fermés de matériaux et de produits, et de promouvoir l'économie circulaire au sein de leur chaîne de valeur. Les substances et produits chimiques dangereux doivent être correctement étiquetés et leur manipulation, transport, stockage et réutilisation doivent être assurés en toute sécurité.

Gestion environnementale

LUIS est consciente de sa responsabilité envers l'environnement et soutient la transition vers une économie neutre en carbone et orientée vers la durabilité. LUIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois nationales en vigueur en matière d'énergie et d'environnement. De plus, les partenaires commerciaux doivent prendre des mesures efficaces pour réduire leurs émissions directes et indirectes (notamment les émissions de CO₂) susceptibles de représenter un risque pour les personnes et l'environnement (en particulier l'air et l'eau) et s'engager dans une amélioration continue dans ce domaine. La consommation de matières premières doit être réduite autant que possible, en portant une attention particulière à l'utilisation durable des ressources énergétiques et en eau.

Gestion des minerais provenant de zones de conflit et des matières premières critiques

Pour les minerais provenant de zones de conflit (étain, tungstène, tantale et or) et autres matières premières critiques provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque, comme la République démocratique du Congo (RDC), les partenaires commerciaux de LUIS doivent mettre en œuvre des procédures spécifiques de diligence raisonnable, conformément aux Lignes directrices de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque. Par ailleurs, LUIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fournissent, sur demande, des informations complètes et véridiques concernant leurs chaînes de valeur dans le cadre de ces processus.

Biodiversité

Les activités de LUIS et de sa chaîne de valeur dépendent de la biodiversité et ont un impact sur celle-ci. LUIS respecte les exigences légales en matière de protection de la biodiversité et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. LUIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils analysent les liens entre leurs dépendances et leurs impacts sur la nature, et qu'ils définissent un niveau d'ambition approprié pour leurs activités, afin de soutenir les objectifs de non-contribution à la déforestation ou à la destruction des forêts naturelles, ainsi que de promotion de la conservation des écosystèmes et de la protection des espèces.

Les partenaires commerciaux doivent protéger les écosystèmes, en particulier les zones de biodiversité importantes affectées par leurs activités, éviter la déforestation illégale et réduire au minimum l'utilisation des terres conformément aux réglementations internationales en matière de biodiversité. Le cas échéant, les partenaires commerciaux doivent surveiller et contrôler leur impact sur la qualité des sols afin de prévenir l'érosion, l'appauvrissement en nutriments, l'affaissement et la contamination des sols.

Mise en œuvre des exigences du présent Code de conduite

Les partenaires commerciaux doivent mettre en place des processus et responsabilités adaptés et appropriés, prendre des mesures pour garantir le respect des normes énoncées dans le présent Code de conduite, dans leur propre domaine d'activité et tout au long de leur chaîne de valeur.

Si les partenaires commerciaux prennent connaissance de circonstances indiquant un risque de non-respect ou une violation des normes énoncées dans ce Code de conduite, que ce soit au sein de leur propre activité ou dans celle de leurs partenaires commerciaux, ils doivent agir immédiatement afin d'éliminer, de prévenir ou de réduire au maximum ces risques ou violations et, le cas échéant, élaborer un plan de remédiation.

Les partenaires commerciaux doivent informer LUIS de telles violations, qu'elles se produisent dans leur propre activité ou chez leurs partenaires commerciaux, ainsi que de toute enquête engagée par les autorités. Ils doivent également communiquer les mesures prises ou les plans de remédiation élaborés et mis en œuvre, dans la mesure où ces violations sont liées à la relation contractuelle avec LUIS ou pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de LUIS.

Si le partenaire commercial concerné ne peut ou ne souhaite pas mettre fin à la violation des normes définies dans le présent Code de conduite dans un délai raisonnable, LUIS élaborera et mettra en œuvre, conjointement avec le partenaire commercial, un plan de mesures correctives. Le partenaire commercial soutiendra LUIS dans cette démarche dans la mesure de ses possibilités.

Si LUIS a connaissance d'une violation des normes définies dans le présent Code de conduite, en particulier des normes relatives aux droits de l'homme et/ou à l'environnement, dans le domaine d'activité d'un partenaire commercial ou dans sa chaîne de valeur, par le biais d'une notification d'un partenaire commercial ou par tout autre moyen, le partenaire commercial concerné est tenu de coopérer à une enquête approfondie sur les faits.

Lors de ses demandes d'informations, LUIS tient compte des intérêts légitimes de confidentialité de ses partenaires commerciaux ainsi que des exigences légales applicables, notamment en matière de sécurité de l'information, de protection des données et de droit de la concurrence.

Procédure d'escalade et droit de résiliation

LUIS peut intenteur une action en justice si un partenaire commercial enfreint les normes définies dans le Code de conduite. Cela s'applique également si les partenaires commerciaux ne coopèrent pas de manière appropriée à la mise en œuvre des normes ou à la réparation des violations, ou s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires ou convenues.

Le programme d'escalade de LUIS comprend quatre niveaux d'escalade définis :

- **Level 0** Le partenaire commercial rencontre des problèmes
- **Level 1** Le partenaire commercial ne parvient pas à résoudre ces problèmes
- **Level 2** Le partenaire commercial a besoin d'une aide/d'un soutien externe
- **Level 3** Le partenaire commercial n'est pas adapté à LUIS (nouvelle activité en suspens)

Dans le cas d'une classification au niveau 0-1, le partenaire commercial fait l'objet d'une surveillance particulière et est invité à mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre les objectifs convenus. Si les accords et les objectifs ne sont toujours pas atteints, le partenaire commercial passe au niveau 2.

Après avoir été catégorisé au niveau 2, le partenaire commercial est invité par LUIS à participer à des discussions correctives et doit présenter un plan d'action détaillé visant à résoudre les problèmes dans des délais appropriés. LUIS décide, en concertation avec le partenaire commercial, si ce dernier a démontré de manière compréhensible la mise en œuvre des mesures et éliminé les problèmes, ou si une escalade vers le niveau supérieur est nécessaire. Une rétrogradation vers un niveau inférieur ne peut intervenir qu'en cas d'amélioration démontrable des performances, de présentation des mesures et après une évaluation positive de LUIS.

La catégorisation au niveau 3 entraîne, en complément des dispositions du niveau 2, la mise en suspension des nouveaux projets. Le partenaire commercial ne sera pas pris en compte pour de nouvelles sollicitations de la part de LUIS. La désescalade du niveau 3 ne peut intervenir que tous les six mois, ce qui signifie qu'aucune nouvelle sollicitation ne sera adressée au partenaire commercial pendant cette période. Pour préparer le dialogue de remédiation, LUIS exige une présentation du partenaire commercial selon le format défini par LUIS. Dans cette présentation, le partenaire commercial doit décrire le processus de résolution des problèmes, les mesures mises en œuvre ainsi que les résultats attendus.

Le modèle de présentation ou le format de présentation spécifié est transmis au partenaire commercial avec l'invitation à la réunion. Les partenaires commerciaux qui ne respectent pas le format de présentation requis ne peuvent pas bénéficier d'une désescalade.

Dans des cas individuels justifiés, LUIS se réserve le droit de catégoriser directement un partenaire commercial au niveau 3 du processus d'escalade. En cas de violations graves, LUIS est en droit de mettre fin au contrat avec le partenaire commercial sans préavis, à la charge de ce dernier, et si nécessaire, pour un motif valable. LUIS peut également suspendre les commandes en cours ou autres processus commerciaux si la poursuite de la relation commerciale devient déraisonnable en raison de la violation.

Nous sommes là pour vous : Assistance et soutien supplémentaires

Protection des lanceurs d'alerte

LUIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils signalent toute violation légale ou éthique susceptible d'avoir un impact sur LUIS.

Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme via le lien <https://luis-technology.personiowhistleblowing.com/>.

Les partenaires commerciaux de LUIS doivent également disposer de systèmes et de contrôles appropriés pour permettre le signalement de pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales au sein de leur propre organisation. LUIS ne tolère aucune représaille à l'encontre des personnes qui signalent, de bonne foi, des violations possibles, et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent la même règle.

Contactez-nous

Si vous avez des questions concernant le présent Code de conduite et sa mise en œuvre, les partenaires commerciaux peuvent contacter directement les personnes qu'ils connaissent.

Partenaire commercial

Lieu, date

Nom et fonction

Signature et cachet